

20200304-26

**Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public
Paris Musées**

Séance du 4 mars 2020

Objet : Contrat entre Paris Musées et la Corporation of the Fine Arts Museums de San Francisco relatif à la seconde étape de l'exposition « *Gabrielle Chanel* », présentée au Fine Arts Museum - De Young du 7 novembre 2020 au 21 mars 2021

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention liant l'établissement public Paris Musées et la Corporation of the Fine Arts Museums de San Francisco dans le cadre de l'organisation de la seconde étape de l'exposition « *Gabrielle Chanel* », présentée au Fine Arts Museum - De Young du 7 novembre 2020 au 21 mars 2021.

Article 2 : La recette totale des frais de redevance de l'exposition, soit trois cent mille euros (300 000 euros), tout comme la recette totale des frais partagés seront inscrites au budget de l'établissement public Paris Musées, au titre de l'exercice 2020.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine LÉVY